

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
M. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 32 —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 47 —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 20 —	Omnibus.	9 — 44 —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le discours de la reine Victoria prête peu aux commentaires et encore moins à une polémique. Nous ne devons pas nous attendre, en conséquence, à ce que la presse anglaise se passionne beaucoup à propos de ce document. La partie la plus saillante de la communication, celle qui intéresse véritablement l'Europe, se trouve tout entière dans le premier paragraphe. Sa Majesté y manifeste sa ferme confiance dans le maintien de la paix générale et dans l'heureuse issue des travaux de la conférence. Aucune explication n'a été ajoutée à ces indications de la pensée du gouvernement britannique ; mais en tenant compte de la circonspection avec laquelle un discours de la couronne est rédigé, on ne saurait nier que la souveraine de la Grande-Bretagne et ses ministres ne craignent pas d'indiquer l'arrangement définitif des difficultés soumises aux plénipotentiaires réunis à Paris.

Deux remarques sont provoquées, néanmoins, par l'œuvre que nous examinons : elles portent sur le silence gardé par la reine au sujet de son voyage à Cherbourg et des récents événements de la Chine. Quelques pessimistes, en quête d'interprétations fâcheuses, affectent de croire que ce silence n'a eu pour motif que de faire disparaître du discours royal toute allusion à la France. Nous pensons que cette manière de voir est injuste pour le moins. On pourrait parfaitement raisonner de même à Berlin, puisqu'il n'est pas non plus question du prochain voyage de la reine Victoria en Prusse. Et, cependant, qui oserait dire que les rapports des deux cours de Londres et de Berlin ne sont pas sur le pied le plus intime ?

Nous préférons, quant à nous, prendre le discours de prorogation du parlement britannique pour ce qu'il est : une œuvre purement anglaise n'ayant trait qu'à ce qui touche aux intérêts directs de l'Empire britannique et surtout à ses préoccupations intérieures. En pensant ainsi, nous croyons rester dans le vrai. Dans la séance des communes du 2 août, c'est-à-dire quelques minutes avant la lecture du discours royal, le chancelier de l'échiquier a

complété la pensée du cabinet Derby, qui est ou ne peut plus pacifique. Interrogé par M. Duncombe, sur les relations de l'Angleterre avec Naples, M. Disraeli a répondu en ces termes :

« Je suis d'avis, quant à moi, que la cessation des relations diplomatiques entre deux pays est une mesure très-dangereuse ; elle ne peut être justifiée que par les raisons les plus fortes possibles. Il est très-vraisemblable que ce qui s'est passé à l'égard de Naples et du royaume des Deux-Siciles, et ce qui a fait le sujet de nombreuses discussions dans cette chambre ne serait pas arrivé, si Sa Majesté avait été directement représentée à Naples. Il serait, sans nul doute, très-désirable, que des communications eussent lieu entre les deux pays, et j'espère que si les relations se rétablissent, ce sera dans des conditions généralement satisfaisantes pour le peuple anglais. »

Cette tendance à l'apaisement des questions irritantes supplée, et au-delà, à quelques omissions mal interprétées. — Havas.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Voici le discours de la Reine au parlement anglais, lu par commission, le 2 août 1858.

« Milords et Messieurs, Sa Majesté nous a ordonné de vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve de pouvoir vous décharger des travaux d'une session qui, bien qu'interrompue, a dû à votre constante assiduité d'avoir produit plusieurs mesures importantes ; Sa Majesté est heureuse de penser que ses relations avec les puissances étrangères sont de nature à lui permettre d'envisager avec confiance le maintien de la paix générale. Sa Majesté compte que les travaux des plénipotentiaires qui siègent maintenant dans la conférence à Paris pourront conduire à une solution satisfaisante les diverses questions qui leur ont été soumises.

« Les efforts, la bravoure et le dévouement qu'ont montré dans l'Inde les troupes de Sa Majesté et celles de la Compagnie des Indes orientales sont

au-dessus de tout éloge, et Sa Majesté espère que ces efforts ont déjà été couronnés de tant de succès, que la formidable révolte qui a sévi sur une aussi grande partie de ses possessions indiennes pourra maintenant, avec la faveur du Dieu tout puissant, être promptement éteinte, et la paix rétablie dans ces importantes provinces. Dans cet espoir, Sa Majesté a accordé son approbation spontanée à l'acte que vous avez adopté, pour lui transmettre l'autorité directe du gouvernement de ses possessions de l'Inde ; et Sa Majesté espère être ainsi en mesure de remplir les hautes fonctions dont elle s'est chargée, de manière à ce que, par une juste et impartiale administration de la loi, elle assure ces avantages, d'une manière égale, à ses sujets de toutes les races et de toutes croyances, et, en favorisant leur bien-être, établisse et donne plus de force à son empire dans l'Inde.

« Messieurs de la Chambre des communes, Sa Majesté nous a ordonné de vous remercier de la judicieuse libéralité avec laquelle vous avez accordé les subsides pour les besoins du service public. L'état actuel du revenu autorise Sa Majesté à avoir le confiant espoir que les subsides que vous avez accordés suffiront largement aux besoins.

« Milords et Messieurs, la condition sanitaire de la capitale doit être constamment une question d'un profond intérêt pour Sa Majesté, et la Reine s'est exprimée de sanctionner l'acte que vous avez adopté pour la purification de ce noble fleuve, dont l'état actuel fait peu d'honneur à un grand pays, en même temps qu'il est sérieusement préjudiciable à la santé et au confort des habitants de la capitale.

« Sa Majesté a également donné son assentiment spontané à un acte aux termes duquel de plus grandes facilités sont octroyées pour l'achat, par les villes et districts, de tout ce qui peut être nécessaire afin de seconder les travaux d'amélioration locale et d'étendre plus largement les avantages de l'administration municipale directe.

« Sa Majesté compte que l'acte adopté par vous pour l'administration à venir des universités d'Ecosse, sera constaté être très-avantageux à ces vénérables institutions, et qu'il contribuera puissamment

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

CHAPITRE IX. — ULTRA CREPIDAM.

Pendant que le trouble et la désolation régnaient à la Botte-d'Or, Vezins cheminait paisiblement dans la direction de l'hôtel de M. de La Tour.

Dans la cour, il trouva, sur le banc de pierre et sous le sorbier, l'immuable Parkinson, toujours flegmatique, toujours solennel, et s'amusant gravement avec l'espiègle Black, auquel il avait enfin pardonné le rapt des papiers.

Parkinson toisa Vezins des pieds à la tête, de l'air hautain que les gens de guerre affectaient volontiers envers les bourgeois et les manants.

— Que voulez-vous, mon garçon ? dit-il avec importance.

— Eh ! je ne me trompe point, fit Vezins, qui avait rendu au sergent regard pour regard. C'est vous qui commandiez cette fameuse patrouille, vous savez, qui vouliez astreindre la cordonnerie aux règlements du couvre-feu !

— C'est bon, c'est bon, se hâta de répondre le sergent en rougissant légèrement au souvenir de sa mésaventure. Qui demandez-vous ? dit-il plus poliment que la première fois.

— Milord de La Tour.

— Vous !

Ce vous fut adressé à l'artisan avec un dédain magnifique.

— Oui, moi, et pourquoi non ? Vous savez bien que les nobles et les grands sont plus abordables que beaucoup de petites gens de ma connaissance ; mais il ne s'agit pas de moi, mais d'une paire de bottes que j'apporte à Sa Grâce. Êtes-vous content ?

— C'est différent, et ceci n'est plus de ma compétence. Allez ! au haut du perron, un valet de pied vous introduira.

Vezins suivit l'indication, et, après quelques instants d'attente, il fut conduit dans l'appartement de M. de La Tour.

Le baron était en compagnie de sa femme et de sa fille Marguerite.

Vezins salua respectueusement sans humilité et avec aisance.

— Ah ! c'est vous, mon ami, fit le baron à l'artisan. Soyez le bienvenu.

— C'est étrange, pensa la baronne qui observait Vezins d'un œil scrutateur. Cette figure, ces façons ! Je

m'explique très-bien que M. de la Tour ait eu l'idée dont il m'a parlé.

La jolie Marguerite, au courant de ce qui s'était passé, regardait curieusement Vezins par échappées.

— Il paraît que vous êtes un artiste dans votre profession ? continua M. de La Tour. J'ai de vos nouvelles : passé maître après l'exécution d'un chef-d'œuvre dont on fait grand bruit !

— Son Honneur est bien obligeant de s'occuper de si peu ! répondit Vezins en rougissant.

— Non pas ! Est-ce que les métiers n'ont pas leur importance ? Ils sont des corps puissants pour la résistance du faible contre l'oppression du fort. Ils maintiennent la probité et l'émulation. Mais, d'ailleurs, il est naturel que je pense et m'intéresse à vous. Ne suis-je pas votre obligé dans cette nuit où le hasard me fit trouver ouverte la boutique de maître Gail ?

— Milord me confond en rappelant ce petit incident.

— Sans vous, je manquais un rendez-vous militaire, les plus sérieux de tous les rendez-vous. Au reste, il y a un peu de curiosité dans mon fait. Je serais désireux de voir l'un des chefs-d'œuvre qu'exigent les métiers.

— Cela se trouve à point, ce sont les bottes de milord qui ont précisément fait obtenir mon titre.

Vezins tira alors de son enveloppe le travail miraculeux qui avait enthousiasmé la communauté.

La baronne et sa fille s'approchèrent. L'artisan put ad-

ment à favoriser et étendre un système d'enseignement salubre, moral et religieux en Ecosse.

» Le bill relatif au transfert de la propriété foncière, qui étend les pouvoirs exercés jusqu'ici par les commissaires des biens grevés d'hypothèques, et facilite l'obtention d'un titre, non susceptible d'être attaqué, au profit des acquéreurs de terres en Irlande, ne saurait manquer d'être très-avantageux aux propriétaires fonciers, et il contribuera aux développements de la prospérité de cette partie des Etats de Sa Majesté.

» L'acte approuvé par Sa Majesté pour l'établissement de la colonie de la Colombie anglaise était réclamé d'urgence, par suite de récentes découvertes d'or dans cette localité; mais, Sa Majesté espère que cette nouvelle colonie sur le Pacifique pourra n'être qu'un premier pas fait dans la carrière d'un ferme progrès, grâce auquel les Etats de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord pourront être définitivement occupés, dans un rayon non interrompu, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, par une population fidèle et industrielle de sujets de la couronne d'Angleterre.

» Sa Majesté vous remercie grandement, tout en les reconnaissant, de la diligence et de la persévérance qui vous ont permis, dans une période comparative brève, d'adopter ces mesures et d'autres de moindre, et toutefois aussi de réelle importance.

» Vous êtes appelés, pour la plupart, en rentrant dans vos comtés respectifs, à exercer une large influence, et les devoirs que vous avez à remplir le cèdent à peine en importance, pour le pays, aux travaux dont vous allez être relevés.

» Sa Majesté a la confiante assurance que sous les auspices de la Providence, cette influence sera employée, et ces travaux seront remplis de manière à vous faire honneur et à contribuer au bien-être général et à la prospérité d'un peuple fidèle et content. — Havas.

INDES. — Nous trouvons aujourd'hui dans les journaux de l'Inde et les correspondances de Bombay, quelques détails sur la prise de Gwalior et les événements qui l'ont suivie, ainsi qu'une nouvelle et définitive proclamation du gouverneur général au peuple du royaume d'Oude. Voici d'abord un extrait d'une correspondance anglaise de Bombay, 5 juillet, relative aux affaires de Gwalior :

« On peut dire avec vérité que la révolte de l'Inde centrale a été efficacement éteinte. Gwalior a été repris et l'armée du soi-disant Peshwa taillée en pièces et dispersée, après avoir perdu ses canons. Quelques hommes désespérés peuvent encore se rallier dans le nord, à Djeypore, où Tantia-Topi et autres chefs paraissent s'être dirigés; mais des mesures sont prises pour les y combattre; car on y a envoyé, de Musserabad, des troupes qui auront pour effet d'imposer aux mécontents et d'empêcher les chefs en fuite de réunir autour d'eux un plus grand nombre d'hommes mal disposés.

» Dans l'affaire de Gwalior, l'ennemi s'est servi admirablement de ses canons. L'artillerie de Bombay entretenait assurément bien son feu, mais on croit que dans cette occasion le feu des rebelles était supérieur au sien. La force des ennemis était supérieure de quelques milliers d'hommes; ils étaient commandés par Tantia-Topi. Cette troupe se com-

posait presque entièrement d'hommes ayant appartenu à des régiments du Bengale et au contingent de Gwalior. Le 5<sup>e</sup> régiment du Bengale s'y trouvait tout entier. On ignore le nombre d'hommes perdu par l'ennemi, parce qu'il a brûlé les cadavres. Nous avons pris dix canons, qui tous ont appartenu à l'armée du Bengale.

» On n'a pas perdu de temps pour organiser une poursuite. Les rebelles s'étaient enfoncés vers Sheopour dans la direction de Chumbal, en évitant le gué de Dholpour et en chevauchant un peu plus haut, dans le cours du fleuve. Des ordres furent donnés pour faire marcher le 3<sup>e</sup> régiment du Bengale, composé d'Européens, quelques Sikhs et de l'artillerie, leur faire traverser le Chumbal et leur faire remonter la rive méridionale du fleuve. De cette manière l'ennemi était tenu en respect dans cette direction. Le brigadier Napier, avec des troupes suffisantes, s'était élancé dans l'ouest du côté de Sheopour, et était tombé sur les fugitifs, leur avait pris 25 canons et avait tué grand nombre d'ennemis.

» Pendant ce temps, on occupait de nouveau Gwalior, et le maharajah, qui avait été appelé d'Agra par sir Robert Hamilton, avait été installé en grande pompe et escorté jusqu'à son palais par tous les régiments qui étaient restés avec sir Hugh Rose. En se rendant du camp au palais, le maharajah ne fut pas peu étonné par le salut d'un canon à boulet, venu du fort, canon qu'on avait cru jusqu'à être déchargé. Il devint évident qu'il fallait réduire les fanatiques qui tenaient encore au dehors, et la manière dont cela fut exécuté par un détachement du 25<sup>e</sup> de Bombay est un des épisodes les plus intéressants des opérations de Gwalior.

BOSNIE. — Nous trouvons dans l'*Ost-Deutsche-Post* de nouveaux détails sur les événements de la Bosnie. Voici ce qu'on mande à ce journal, de la frontière bosniaque, à la date du 29 juillet :

« C'est à tort qu'on prétend que l'insurrection des rajahs s'étend dans toute la Bosnie. J'apprends de bonne source que c'est dans la Croatie turque seulement que les chrétiens se soulèvent pour ne pas payer les impôts. Les chrétiens ont commencé par battre les beys; le 4 et le 12 de ce mois, ils ont eu même contre eux des succès notables. Ils s'avançaient sans plan déterminé en trois bandes séparées, sous la conduite des chefs Garaz, Kostic et Peica, invitaient les habitants des villages pacifiques qu'ils traversaient, à se joindre à eux, et recevaient même des musulmans dans leurs rangs pour organiser une guerre sociale contre les propriétaires.

Méhémét, pacha de Bosna-Serai, et Abbi, pacha de Mostar, réunirent leurs forces à Trawnick et marchèrent sur Banjaluka. De là ils détachèrent trois colonnes sur Nowi, Dubitza et Berbir, ordonnèrent aux chefs de ces colonnes de forcer les rajahs à mettre bas les armes, et de détruire leur camp retranché. Les chrétiens s'appuyèrent sur la frontière autrichienne. Les combats avec les beys, jusqu'au 21, étaient tellement acharnés, que de part et d'autre on détruisait tout ce qui appartenait à l'ennemi et qu'on s'embarrassait peu du sort des familles. Les chrétiens qui, au nombre de 8,000, avaient établi leur camp près du kostanizza turc, ayant refusé d'obéir aux invitations du kaïmakan de Banjaluka et de mettre bas les armes, on procéda

immédiatement à la destruction des retranchements et à la dispersion des insurgés.

» Le combat dura avec peu d'interruptions le 21 et le 22 pendant vingt-huit heures, et se termina par la déroute complète des rajahs. Ceux qui purent se sauver en Autriche furent désarmés comme les premiers réfugiés, mais on leur donna tout ce dont ils avaient besoin. Les blessés furent reçus dans l'hôpital de Petrinca.

» L'insurrection de la Croatie turque peut être considérée comme comprimée. Ce sera maintenant l'affaire des autorités turques et du clergé catholique de calmer les esprits pour que les réformes qui sont si nécessaires trouvent un terrain tout préparé. La Kraina surtout, qui est habitée en majorité par des catholiques, attend avec impatience des réformes; car on ne saurait nier que les catholiques particulièrement se trouvent dans une situation critique. Il est temps d'en finir avec le régime funeste des beys et d'autres fonctionnaires qui ont imité leur système d'exaction. »

#### FAITS DIVERS.

Un correspondant de Naples, dans une lettre adressée à l'*Union*, résume ainsi les principaux faits observés pendant la dernière éruption du Vésuve :

1<sup>o</sup> Le grand cône du Vésuve s'est ouvert en cinq endroits différents, qui, dans leur alignement, ont donné ouverture à un nombre de bouches nouvelles s'élevant à quatorze. Cinq ouvertures du cône se sont vérifiées de la partie occidentale qui regarde l'observatoire Vesuviano, en tournant par nord-ouest jusqu'au midi. Semblable observation n'avait jamais été constatée dans aucune éruption précédente du Vésuve.

2<sup>o</sup> Les éruptions qui ont eu lieu quelquefois par l'ouverture de nouveaux cratères, en bas du grand cône, n'ont jamais eu une durée aussi longue que celle-ci, qui continue sans interruption depuis le 27 mai dernier, et aujourd'hui encore, avec une assez grande vigueur.

3<sup>o</sup> Les produits principalement observés sur les fumerolles, à l'endroit le plus rapproché du cratère, sont : le sel commun, le sel ammoniac, les composés de cuivre et de plomb, chlorure, sulfate. L'on remarque que, cette fois, les composés de fer sont excessivement rares.

4<sup>o</sup> Les laves de cette éruption ont présenté en outre cette particularité : c'est que la fumée qu'elles produisent ne sent nullement l'odeur d'acide chlorhydrique, et des essais chimiques ont démontré qu'avec la vapeur était transporté le chlorure de sodium; cette absence d'acide chlorhydrique et d'acide sulfureux a été très-favorable aux arbres et aux plantes qui avoisinent les torrents de laves; ils n'ont nullement souffert dans leur végétation; tandis que, dans les éruptions précédentes, il a été observé qu'à plus de deux kilomètres de distance de l'éruption la végétation se trouvait paralysée complètement et les récoltes perdues.

5<sup>o</sup> Enfin les secousses de tremblement de terre, qui avaient lieu si fréquemment pendant les premiers jours de l'éruption, trois et quatre fois chaque jour, ont complètement cessé depuis le 18 juin dernier, et ne se sont pas renouvelées jusqu'à présent. Observons aussi que, depuis cette date, elles

mirer ainsi les mouvements souples et élégants de M<sup>lle</sup> de La Tour, dont le profil mignon se dessinait en silhouette lumineuse, sous un rayon de soleil. Son teint blanc et pur faisait valoir de grands yeux doux et profonds, qui, comme ceux des vierges du peintre d'Urbino, se dérobaient sous l'éventail de longs cils.

— Il serait vraiment fâcheux, fit M<sup>me</sup> de La Tour qui s'extasiait devant l'œuvre de l'ouvrier, de sacrifier un pareil bijou.

— Précisément, j'y songeais, car je n'ai jamais rien vu qui approchât de cette perfection.

— Milady me confond, balbutia Vezins en rougissant.

— Je suis experte en travaux d'aiguille, ajouta à son tour Marguerite, avec une douceur d'organe qui semblait plutôt du domaine de la musique que de celui du langage, et je trouve que c'est un travail de brodeur plus qu'une œuvre de cordonnier.

— Aussi, le garderai-je, répliqua le baron, comme un échantillon de l'habileté des ouvriers de Londres.

— Pardon, Milord, je suis Français, objecta Vezins.

— Par le nom, je le sais, mais de nation, vous êtes hollandais; c'est un malheur.

— Un malheur? fit l'ouvrier, sans comprendre.

— Le plus fâcheux de tout ceci, c'est que vous êtes d'un an trop jeune.

— Pardon, Milord, cependant...

— Vous ne devinez pas, je le conçois, mais il est inutile que j'en dise davantage; vous êtes bien natif de La Haye, faubourg du Zuyderzée?

— J'ignore le motif qui a pu valoir à ma chétive personne l'intérêt que témoignent ces détails, mais Sa Grâce ne sait peut-être pas que les registres de paroisse et les certificats cachent quelque chose dont la portée m'échappe.

— N'êtes vous pas fils de Pierre Vezins et de Bertrande Mauclerc?

— Pardon, Milord.

— Tous les deux originaires de Saumur en Anjou?

— Précisément.

— Vous voyez donc que rien n'est plus clair.

— Sans doute, mais Son Honneur ne sait peut-être pas que ce père et cette mère, morts, m'a-t-on dit dans ma première enfance, n'ont jamais été connus, et que leur existence même n'a pu être constatée à La Haye, où je parais être né.

— Qu'importe ce détail, puisque vous êtes de 1574? répondit le baron qui répliquait plutôt à ses préoccupations qu'aux idées exprimées par son interlocuteur.

— Quoi qu'il en soit, dit Vezins, qui n'avait pas le secret de l'énigme, je n'en suis pas moins convaincu que ma naissance est enveloppée d'un mystère.

— Quel mystère, en présence de choses aussi positives que celles dont nous parlons?

— C'est que, né à La Haye, je me trouve subitement dans une famille de pauvres gens qui, en me recueillant, trouvent de l'or et des papiers dans mes tanges. L'or payait leurs soins futurs. Les papiers, outre ce que vous savez, Milord, disaient que mon père et ma mère étaient morts; mais qu'un jour ma famille pourrait venir me réclamer.

La baronne et son mari purent écouter avec curiosité et surprise.

L'artisan continua.

— Quand je fus grand, je voulus acquérir quelque certitude, touchant ma naissance. J'allai à La Haye. Personne dans le faubourg, personne dans toute la ville ne put donner le moindre indice sur les deux Français déclarés mes parents. Rien qui répondit à la circonstance pourtant assez bizarre de ma naissance! Cependant, les registres de la paroisse étaient complets et explicites. Le fait restait, mais les circonstances ne pouvaient être constatées.

— Ces détails sont singuliers, je l'avoue, dit M. de La Tour; ils viennent coïncider avec des renseignements que j'ai recueillis sur une autre personne; ils se confondent, ils se mêlent; mais cette date et l'acte de votre naissance prouvent qu'il y a deux personnes, deux mystères en jeu. Avez-vous encore quelques données?

— Rien qu'on fait, mais qui me paraît se rapporter à ce que vous savez. A la date qui correspond à celle de

ont été beaucoup moins nombreuses dans la province de Basilicata, où elles avaient continué sans interruption, pour ainsi dire, depuis le 16 décembre dernier.

— Le *Journal d'Arcachon* donne d'émouvants détails sur une terrible catastrophe qui vient de plonger dans le deuil cinq familles de pêcheurs.

Le 27 du courant, presque toutes les chaloupes de pêche appareillèrent pour sortir du bassin : à dix heures du matin, elles entraient en mer, et, à trois heures du soir, tous les filets étaient tendus aux distances habituelles de la côte.

Vers six heures, le vent fraîchit, la mer devint houleuse et le ciel se couvrit d'épais nuages; les pêcheurs s'empressèrent de lever leurs filets, afin de pouvoir rentrer avant l'orage.

Déjà les vagues s'amontelaient, forieuses, autour des navires, et paralysaient les manœuvres. Les pilotes voulurent gagner le large; mais la violence du vent, qui était alors ouest-nord-ouest, et l'état de la mer, ne permirent pas à tous d'exécuter cette manœuvre.

Pendant la nuit, la tempête déchaîna toute sa violence: l'ouragan était accompagné d'une forte grêle, et la mer, qui embarquait, enlevait en déferlant sur le pont des chaloupes, des grétons de la grosseur d'un œuf de pigeon. La hauteur des vagues dépassait celle des mâts!... Enfin, vers cinq heures du matin, quelques chaloupes franchirent la barre; mais quatre d'entre elles ne purent entrer dans le bassin: l'une gagna le large et les trois autres furent jetées dans les brisants, où tous ceux qui les montaient ont péri.

La hauteur des vagues, l'embrun et la violence du vent rendaient, nous l'avons dit, les manœuvres, sinon impossibles pour ces intrépides marins, mais presque inutiles.

« Nous convenions aussi bien que nous pouvions, nous disait l'un de ceux qui ont eu le bonheur de se sauver, et nous nous abandonnions à la grâce de Dieu! »

Le patron du navire *les Quatre-Frères*, M. Moysès, qui était déjà rentré, ayant aperçu un de ses camarades qui était ballotté par les lames, n'écouant que son courage et comptant sur le dévouement des marins qu'il dirigeait, gouverna vers le naufragé. Cet acte de témérité, disons mieux de fraternité, a coûté bien cher à ce noble cœur. La chaloupe qu'il commandait, prise en flanc au moment où il volait au secours de son camarade, chavira et fut immédiatement brisée; deux matelots et le mousse ont été victimes de leur dévouement; le patron Moysès et le matelot Expert se sont sauvés sur une épave, après avoir lutté pendant deux heures contre la fureur des flots.

Presqu'au même moment, une scène non moins étonnante se passait, à une faible distance: un coup de mer enlevait le mousse de la chaloupe *le Mystère*, sous les yeux de son malheureux père, qui a eu la douleur de le voir disparaître sous les flots sans avoir pu lui apporter les secours qu'il implorait à grands cris.

Nous avons dit plus haut qu'une des chaloupes qui n'avaient pu franchir la passe avait réussi à gagner le large. Les familles des matelots et la population flottante d'Arcachon attendaient avec anxiété des nouvelles de ce navire. Jeudi matin, on avait à

peine signalé l'entrée de la chaloupe dont le sort de l'équipage avait inspiré de si vives inquiétudes, que baigneurs et baigneuses se sont empressés de se diriger vers la chapelle d'Arcachon, où l'équipage des *Huit-Frères* n'a pas tardé à se rendre, chaque homme ayant un cerge à la main, pour remercier celle qu'ils avaient invoquée au moment du danger, et qui les avait si miraculeusement sauvés.

Pendant la messe, célébrée par le curé d'Arcachon, ce digne pasteur a voulu prononcer quelques paroles en faveur des familles si malheureusement privées de leur soutien; mais l'émotion ayant gagné l'orateur et son nombreux auditoire, M. l'abbé Mouis est descendu de chaire et a continué le divin sacrifice; puis une quête a été faite pour subvenir aux premiers besoins des veuves et des orphelins. Quoique pris au dépourvu, les assistants ont vidé leur bourse dans celle du bon coré et la recette a dû être abondante.

— Il n'y a peut-être pas, dans l'épopée impériale, une tradition plus populaire que celle du conscrit croisant sa baïonnette contre son empereur, qu'il ne connaissait pas, pour faire observer sa consigne. Cette anecdote, que les imagiers d'Epinal et les faïenciers de Montereau ont placardée à l'envi sous toutes les formes, dans chaque cabaret, au moindre village de France, y fait encore chaque jour l'admiration du laboureur et du soldat. Ailleurs, beaucoup de ceux à qui elle est racontée la relèguent, sans doute, au nombre de ces légendes d'une époque héroïque dont le peuple aime à orner sa mémoire. Rien n'est pourtant plus vrai que cet épisode, dont le héros existe encore aujourd'hui, et se présentait ces jours derniers sur le passage de l'Empereur, à son retour de Plombières.

Parmi les stations de la ligne de Mulhouse, auxquelles devait s'arrêter le train impérial du 27 juillet, ne figurait pas la station de Nangis (arrondissement de Provins, département de Seine-et-Marne); mais, à la suite d'une pétition des habitants de la commune de ce nom, remise en route à Sa Majesté et gracieusement accueillie par elle, il avait été décidé qu'un arrêt d'une minute serait introduit dans la marche du train. Au nombre des médaillés de Sainte-Hélène, militairement rangés le long du quai de la station favorisée et malheureusement placés hors du regard de l'Empereur, il en était un qui se faisait remarquer par la décoration de la Légion d'Honneur qui brillait sur sa poitrine, ainsi que par une large feuille de papier blanc attachée à son chapeau et portant une inscription que ne pouvaient guère lire que les personnes qui se trouvaient dans la première voiture, arrêtée précisément en face du vieux légionnaire. Ce n'est pas sans émotion que l'une d'elles, dont nous tenons ces détails, comprit qu'elle avait devant les yeux le héros de la légende populaire, en lisant ces deux lignes, mises par le juge de paix de Nangis sur le chapeau de ce brave homme:

QUAND BIEN MÊME VOUS SERIEZ LE PETIT CAPORAIL, ON NE PASSE PAS.

Jean Coluche est né le 31 mars 1780, à Gustin, canton de Nangis; il est entré au service comme conscrit de l'an IX au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, avec lequel il a fait toutes les campagnes de Prusse, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Fran-

ce en 1814 et de Belgique en 1816. Il a assisté aux batailles d'Iéna, d'Eylau, de Varsovie, d'Esling, de Wagram, d'Arcis-sur-Aube (où il fut grièvement blessé d'un coup de feu à la tête), et enfin à celles de Ligny et de Waterloo.

En 1809, après le sanglant combat d'Ebersberg, sur la Traun, Coluche fut placé en faction devant la porte de la maison que l'Empereur occupait, avec la consigne absolue de n'y laisser pénétrer personne. Vers le soir, lorsque Napoléon se présenta pour entrer, Coluche, qui ne le connaissait pas, l'accueillit par un : *On ne passe pas*; et voyant que l'obstiné ne tenait compte de son avertissement, il ajouta énergiquement : *Si tu fais un pas de plus, je te plante ma baïonnette dans le ventre*. Il fallut l'intervention des officiers de l'état-major général pour lui faire entendre raison. Quelques instants plus tard, l'opiniâtre factionnaire était appelé devant Napoléon, qui lui dit ces seuls mots : « Tu peux mettre un ruban à ta boutonnière, je te donne la croix. »

On voit que la tradition n'a pas trop défiguré le fait en s'en emparant. Jean Coluche, ce vrai type du soldat, pour qui la consigne est sacrée, est depuis longtemps retiré dans son pays natal, où il exerce encore, malgré ses soixante-dix-huit ans, le rude métier de batteur en grange. Il n'a point de pension et, quand la vieillesse lui aura enlevé ses forces, son traitement de la Légion d'Honneur sera son unique ressource.

Ainsi qu'on l'a pressenti, Coluche n'a pu qu'entrevoir au passage le wagon impérial; il n'a pas su y distinguer Napoléon III. Aussi le soir de cette journée, si impatientement attendue, le vieux soldat s'en est retourné chez lui les larmes aux yeux, « parce que, dit-il, il n'a pu voir Sa Majesté l'Empereur avant de mourir. »

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIERES NOUVELLES.

Marseille, 4 août. — La *Presse d'Orient*, en date du 28 juillet, donne de mauvaises nouvelles de la Bosnie, où elle dit que l'insurrection des chrétiens est générale.

Le *Journal de Constantinople* annonce, de son côté, l'envoi en Bosnie de deux bataillons de renfort.

Le bataillon que la Turquie envoie à Djeddah passera à Suez, où il sera renforcé de deux bataillons de troupes égyptiennes.

La Porte a pris des mesures sanitaires rigoureuses à l'égard de toutes les provenances de Tripoli et de l'Egypte. Tous les navires seront arrêtés aux Dardanelles afin d'être soumis à une vérification; en cas de refus de se soumettre à la mesure, les canons des forts tireront sur eux.

Raguse, 3 août. — Les Monténégrins ayant appris l'attaque de Pieri par les Turcs, et la mort du frère de leur voïvode, tué par les Colochins, ont fait irruption sur le territoire de ces derniers, malgré la défense formelle du prince Danilo. Les Colochins ont été assaillis et refoulés. Les Monténégrins ont eu trente hommes hors de combat.

En apprenant ces nouvelles, le prince a fait arrêter immédiatement les chefs qui ont contrevenu à ses ordres. Ils seront mis en prison et destitués. — Havas.

#### Compagnie Anonyme des nu-Propriétaires.

Paris, 35, rue Louis-le-Grand.

La Société vient d'adopter des modes nouveaux pour l'achat des nu propriétés et usufruits. Elle laisse aux vendeurs : 1<sup>o</sup> une participation dans les bénéfices même de l'opération par eux faite; 2<sup>o</sup> le droit de racheter dans un délai déterminé. Elle constitue des rentes viagères. (364)

Les PERLES D'ETHER du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULT AINE. (127)

#### BOURSE DU 5 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 68 20.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 96 30.

#### BOURSE DU 4 AOUT.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 20.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ma naissance, un homme et une femme vêtus en paysans, débarquèrent à La Haye, venant d'Amsterdam. Ils repartirent comme ils étaient venus, la nuit, par un temps affreux. Un vieux sacristain me confirma dans la pensée que c'était mon père et ma mère, car l'enregistrement de la naissance se place précisément entre l'arrivée et le retour. Sans doute, il n'y a là qu'une supposition; mais faute de la vérité? —

— Peut-être une raison de famille a nécessité ces précautions et ce mystère, dit M. de La Tour; mais en fait, vous n'êtes pas moins né de gens parfaitement désignés, à une époque précise.

— Je ne puis le nier.

— Mais pardon, fit Vezins, frappé de l'intention et de la pensée qui se révélait dans les paroles du baron. Milord, malgré sa bonté, n'a pu écouter, seulement par obligeance, les folies d'un pauvre artisan comme moi.

Le baron alla au-devant de la question que Vezins n'osait formuler.

— Tout-à-l'heure, je vous disais que vous étiez d'un an trop jeune, comme j'ajoute que le fait de votre naissance est trop précis pour me laisser la moindre espérance. Je vous l'avoue; un instant j'avais supposé qu'entre vous et un enfant perdu il y a 24 ans, il pouvait y avoir quelques rapports; mais aujourd'hui, il est trop certain que mes suppositions s'égarèrent. Voilà, mon ami, la raison des renseignements que j'ai pris chez mal-

tre Girl et auprès de vous.

— Vezins s'inclina et s'appréta à sortir.

— Attendez encore, dit tout-à-coup la baronnie.

Vezins s'arrêta.

— Mon ami, continua M<sup>me</sup> de La Tour, en s'adressant à son mari, je crois que vous désespérez trop vite.

— Auriez-vous trouvé une voie, une idée dans cette obscurité?

— Non. Mais c'est une inspiration inattendue. Un singulier rapprochement vient de s'établir à l'improviste entre une observation qui me revient et les faits racontés par ce jeune homme. Que vaut-il? Rien, peut-être. L'imagination se fourvoie souvent; aussi n'est-ce de ma part qu'une tentative bien hasardée.

— Qu'importe! il faut se rendre compte de ce qu'elle vaut.

— C'est pour cela que je viens vous prier de me laisser essayer.

— Faites, Madame, faites dit le baron. Nous sommes entièrement à vos ordres. Que faut-il faire?

— Me laisser agir, et d'abord vous retirer tous les trois dans l'embrasure de cette porte. S'il est besoin que vous interveniez, vous n'aurez qu'à détourner la tenture.

Ce début provoqua vivement la curiosité des auditeurs. Ils obéirent.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, et de M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers.

**VENTE**  
PAR LICITATION, ENTRE MAJEURS,  
Et sur baisse de mise à prix,  
**D'UN CLOS DE VIGNE,**

Situé aux Tréjeaux, commune d'Aubigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 août 1858, à midi, en la salle de la Marie d'Aubigné, par le ministère de M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en vertu : 1<sup>o</sup> d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le 22 mai 1858, enregistré et signifié; 2<sup>o</sup> d'un autre jugement rendu contradictoirement entre les parties par le même Tribunal, le 15 juillet 1858, enregistré et signifié;

Et à la requête de :  
1<sup>o</sup> M. René Alopé, cultivateur, et dame Angélique Richard, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Aubigné, en ton de Vihiers;

2<sup>o</sup> M. Jean Laville, cultivateur, et dame Louise Hélias, de lui autorisée, demeurant à Aubigné, canton de Vihiers;

Poursuivant la licitation et ayant pour avoué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Armand Gautreau, forgeron, demeurant à Louerre;

2<sup>o</sup> Pierre Gautreau, forgeron, demeurant à Aubigné;

3<sup>o</sup> Demoiselle Jeanne Gautreau, institutrice à l'île-de-Behuard, près Angers;

4<sup>o</sup> Olympe Gautreau, institutrice au même endroit;

5<sup>o</sup> Henri Gautreau, maréchal, demeurant à Vihiers;

Collocataires, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Lucien Labiche, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 11;

Il sera procédé, le dimanche 22 août 1858, à midi, en la salle de la Mairie d'Aubigné, et par le ministère de M<sup>e</sup> Planton, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente par licitation et aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

Vingt-trois ares de vigne, au clos des Tréjeaux, commune d'Aubigné, sur la mise à prix réduite à cinq cents francs, ci. 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, collocitant.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 3 août 1858.

BEAUREPAIRE,  
Euregistré à Saumur, le 22 août 1858. Reçu 1 fr. 10 c., décime compris. (398) Signé LINACIER.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ACÉDER**

**L'AUBERGE de M. BLAIN,**  
Récemment occupée par M<sup>e</sup> Jacob Melcher,  
Au Pont-Fouchard.  
S'adresser audit notaire. (399)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Frouin, marchand à Vihiers, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le vendredi 13 août courant, à 8 heures du matin, en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,  
(400) E. CORNILLEAU.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON,**  
Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIERE.**

Le dimanche 8 août 1858, à midi, dans l'auberge appartenant à M. Blain, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

Il sera procédé, par M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 22 juillet 1858,

A la vente publique du mobilier dépendant de la succession bénéficiaire de dame Marie Blanchard, épouse séparée de biens de M. Jacob Melcher, décédée audit lieu du Pont-Fouchard, le 20 juillet 1858;

Ledit mobilier consistant en plusieurs lits, meubles et ustensiles de café, billard, vin rouge, vin blanc, liqueurs et divers objets et effets de ménage.

Cette vente a lieu à la requête de M. Isidore-Amyntas Melcher, ouvrier plâtrier, demeurant à Saumur, héritier sous bénéfice d'inventaire de ladite feue dame Melcher.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (391)

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 août 1858, à l'heure de midi,

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ,**  
Située au canton du Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
Appartenant à M. LEFFET,

Et composée comme suit : maison de maître, servitudes, pressoir, cave, jardin, enclos planté de vignes et d'arbres fruitiers. Le tout d'une contenance de 2 hectares 80 ares. (395)

**A VENDRE**  
**L'AUBERGE DU DAUPHIN**

**OU DU SOLEIL LEVANT,**  
Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, et actuellement occupée par M. Jeannin.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. GASNAULT père, ancien entrepreneur à Saumur, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (356)

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**  
**UNE MAISON,**

Sise à Saumur, rue Bodin, n<sup>o</sup> 16.  
S'adresser à M. BAZILE, à Riou, près Saumur. (349)

**MAISON**

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard,

**A VENDRE OU A LOUER,**  
PRÉSENTEMENT

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOS-LETBULLE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**

Une MAISON et JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve SOULARD.

**A VENDRE**

A Allonnes, route de Saumur à Tours par Bourgueil,

**JOLIE HABITATION**

**De Campagne,**

Jardin potager et d'agrément, avec un enclos de 1 hectare 65 ares de terre.

S'adresser à M. LEVESQUE, sur les lieux. (386)

**BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,**

14, rue Saint-Benoît, à Paris.

**A TOUTS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN**

PARIS A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 10 fr. par an. PROVINCE 12 fr. par an.

**COURRIER DE LA MODE**

Journal des Dames et des Demoiselles

**PRIME EXTRAORDINAIRE**

Les publications littéraires et musicales dont il nous sera envoyé deux exemplaires seront annoncées.

**ALBUM**

DE LA

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

**GRANDE CHARTREUSE**

Recueil de DOUZE VUES dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes, sur beau et riche papier jésus in-quarto.

PAR M. SIMÉON FORT, Chevalier de la Légion d'honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année DOUZE GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville, Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, — de nombreux patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie, enfin

**30 MORCEAUX DE MUSIQUE INÉDITS**

qui peuvent former à la fin de l'année UN ALBUM SÉPARÉ.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> Octobre, 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juin, et se font pour l'année entière.

Le COURRIER DE LA MODE paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois par livraison de 32 pages imprimées à deux colonnes sur beau papier jésus in-folio, et forme à la fin de l'année un fort volume de 400 pages. — Chaque numéro contient : Deux Nouvelles, — Une Chronique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de Femme illustre, — Une Etude sur le Dessin par M. Thénot, — de nombreux Articles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de broderie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en AVRIL et en AOÛT, un Concours littéraire auquel tous les Abonnés peuvent prendre part.

**UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE**

Forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meilleurs travaux présentés à l'époque fixée.

**MODE D'ABONNEMENT.**

Envoyer franco un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M. le Directeur de l'Administration, 14, rue Saint-Benoît. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre,  
En mairie de Saumur, le